

Règlement numéro 543-1

Établissant les tarifs des différents services de la Municipalité

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale permettent à la Municipalité de Saint-Anicet d'établir des tarifs pour financer en tout ou en partie des biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU QUE le règlement #543 établissant les tarifs des différents services rendus par la Municipalité a été adopté le 10 juin 2021 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux Annexe A et Annexe B du règlement #543 soit pour clarifier et/ou ajouter de la description ou modifier la tarification;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de clarifier et/ou ajouter de la description ou modifier la tarification; au règlement #543 établissant les tarifs des différents services de la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance du 6 février 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.

Il est résolu unanimement que le règlement numéro 543-1 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ADMINISTRATION

L'article 5 du règlement 543 fait mention de la phrase suivante :

 Le présent règlement autorise le conseil à modifier les tarifs par voie de résolution.

Celle-ci doit être modifié par :

• Le présent règlement n'autorise pas la modification des tarifs par voie de résolution.

ANNEXE « A »

SERVICES ADMINISTRATIFS		
<u>OBJET</u>	TARIFICATION	RECOMMANDATION
AUTHENTIFICATION		
Authentification de documents et assermentation	Gratuit	
Certificat de vie et de résidence	Gratuit	
Certificat ou attestation signée par la direction	Gratuit	
Toutes photocopies se rapportant à ses documents	Gratuit	
Politique de recouvrement de taxes : Frais de perception - 3e avis	10 \$	
Frais de perception - Mise en demeure Frais de perception - Coût du courrier recommandé	20 \$ Coût réel	
Vente pour taxes avec la MRC	Coût de la MRC applicable au dossier du contribuable	
Recouvrement de taxes chez l'avocat : Honoraires et frais pour procédures judiciaires subséquentes	Coût réel + 15%	
Document signifié par huissier	Coût réel	
Frais pour chèque sans provision	20\$	
Retour de chèque pour les décès et chèque sans signature	Gratuit	
Courrier recommandé	Coût réel	
Copie de compte de taxes, confirmation de taxes, projet de certificat, certificat d'évaluation, rôle d'évaluation, matrice graphique et plan de rue	0,50 ¢	
Copie règlements municipaux	0,50 ¢/feuille ou 35 \$ maximum	
Rapport financier	5 \$	
Recherche au centre d'enquête	Coût réel chargé au citoyen	
Recherche de documents dans les boîtes dans la voûte (Vieux documents)	45 \$/minimum pour 1/heure de recherche + les frais de photocopies, sur demande écrite et payée d'avance	
Tous documents transmis par la poste	Coût réel + les frais de photocopies et les frais de poste	
Tous documents transmis par courriel	Gratuit	
Photocopie recto ou recto/verso : Pour particulier	0,25 ¢/noir et blanc 0,50 ¢/couleur	
Photocopie recto ou recto/verso :	Gratuit/ Noir et blanc	

Pour des organismes de la Municipalité	0,15¢ couleur	
	0,10¢ couleur quand l'organisme apporte son papier	
Télécopie : Pour particulier Pour les organismes de la Municipalité Plastification :	1 \$ + 0,25 ¢/page suivante	7
Pour particulier Pour les organismes de la Municipalité	2 \$ le pied 1 \$ le pied	
Reproduction de clé pour locaux municipaux	Coût réel	
LOISIRS		
Drapeau	Coût réel	
Plaque pour auto	5\$	
Épinglette et/ou écusson des pompiers : En personne Par le poste	5 \$ 10 \$	
Inscription au camp de jour	Selon le tarif établi par la Municipalité ou selon les ententes intermunicipales	
LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE :	, marina marpares	
Pour les résidents de Saint-Anicet seulement	250 \$ + 100 \$ (cuisine) +	
Le centre est offert gratuitement la veille si disponible	20 \$ dépôt en argent et/ou chèque pour la clé	Pour aucune considération, une
Lors de décès pour les résidents de Saint-Anicet	100 \$ +20 \$ dépôt en argent et/ou chèque pour la clé	activité qui était déjà programmée ne sera déplacée pour des funérailles
Lors de décès pour les non-résidents, mais que la messe ou la mise en terre à lieu à Saint-Anicet	100 \$ + 20 \$ dépôt en argent et/ou chèque pour la clé	
Location de nappes: résident et non-résident	15 \$/par nappe	
LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE : Pour les organismes de la Municipalité	Gratuit	
Le centre est offert gratuitement la veille si disponible	Par contre un dépôt de 20 \$ est exigé par évènement en argent et/ou chèque lors de la réservation, si annulation de la location sans avertissement 24 h d'avance on encaisse le 20 \$	considération, une activité qui était déjà

Location de nappes	15 \$/par nappe	
LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL :		
Pour les résidents de Saint-Anicet seulement	150 \$ + 20 \$ dépôt en	
La salle est offerte gratuitement la veille si disponible	argent et/ou chèque pour la clé	
Lors de décès pour les résidents de Saint-Anicet	50 \$ + 20 \$ dépôt en argent et/ou chèque pour la clé	Pour aucune considération, une activité qui était déjà programmée ne sera déplacée pour des funérailles
Lors de décès pour les non-résidents, mais que la messe où la mise en terre a lieu à Saint-Anicet	100 \$ + 20 \$ dépôt en argent et/ou chèque pour la clé	Tunerallies
Location de nappes: résident et non-résident	15 \$/par nappe	
LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL :		
Pour les organismes de la Municipalité	Gratuit	
La salle est offerte gratuitement la veille si disponible	Par contre un dépôt de 20 \$ est exigé par évènement en argent et/ou chèque lors de la réservation, si annulation de la location sans avertissement 24 h d'avance on encaisse le 20 \$	Pour aucune considération, une activité qui était déjà programmée ne sera déplacée pour des funérailles
Location de nappes	15 \$/par nappe	
LOCATION DES SALLES POUR LES FORMATEURS QUI EXIGENT DES FRAIS	Gratuit + Dépôt de 20 \$ pour la clé	Ces activités n'ont pas pour but de générer des revenus pour la Municipalité, mais plutôt d'offrir une variété d'activités pour les citoyens
SERVICE INCENDIE		
Rapport d'enquête incendie (rapport	50 \$	
d'évènement/accident/feu)	200 ¢	
Camion autopompe	200 \$	_ ,
Camion-citerne pompe	200 \$	Frais pour toutes
Camion unité d'urgence	100 \$	sorties non autorisées
MOTOPOIGO OF VIII Incluant la traïnoau de coccurs		
Motoneige et VTT incluant le traîneau de secours	100 \$	
Véhicule spécialisé Zodiac ou chaloupe 1504	100 \$ 50 \$ 100 \$	

URBANISME		
Permis de colportage	30 \$ /permis valide pour 15 jours	Voir règlement #498
Enregistrement de chien	Selon le contrat avec le service animalier	
Médaille de remplacement	Selon le contrat avec le service animalier	
Attestation lettre de conformité d'installation septique	Gratuit	
Demande de modification d'un règlement d'urbanisme : Étude de la demande Règlement et avis Scrutin référendaire	500 \$ 1 200 \$ 2 000 \$	
Projets particuliers de construction de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) : Étude de la demande Avis, affichage, etc.	500 \$ 750 \$	
Dérogation sans frais lorsque l'objet de la demande résulte d'une erreur administrative Demande de dérogation mineure (DM) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Demande de changement d'usage conditionnel	300 \$ 100 \$ 300 \$	
Entretien de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement UV	Coût réel	
Capsule de fluorescéine	5 \$/10	
Mesurage de boues/Fosse septique	50\$	
Après 3 mois que le permis n'est pas payé, mais prêt à la réception	Faire une facture	
Permis de lotissement pour 4 lots maximum	25 \$	
Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots	5 \$ du lot	
COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE Délivrance d'un permis de construction		
Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet	100 \$	
Maison mobile	100 \$	
Commerce	150 \$	
Industrie	200 \$ + 5 \$ du 1 000\$ du coût des travaux	
Bâtiment public ou institutionnel	150 \$	
Bâtiments complémentaires 13m² et plus	30 \$/gratuit lorsque pris en même temps qu'un permis pour un bâtiment principal	
Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré	30 \$ pour un bâtiment + 5 \$ par bâtiment supplémentaire identique	
Bâtiment agricole : - complémentaire -grange	30 \$ 100 \$	

Piscine : -creusée	25 \$
-hors terre	10\$
COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE	-0 7
Permis d'agrandissement, de réparation ou de	
modifications	
Habitation unifamiliale, chalet	30 \$
Chaque logement supplémentaire	30\$
Maison mobile	30\$
Commerce	50\$
Industrie	50\$
Bâtiments complémentaires assujettis	30\$
Bâtiment agricole	30\$
Public ou institutionnel	-50 \$
ÉMISSION DE TOUT CERTIFICAT D'AUTORISATION	
Déplacement de toute construction, à l'exception des bateaux	20\$
Démolition	15 \$
Construction, installation ou modification de toute enseigne	10\$
Installation ou modification d'une installation septique	50 \$
Sauf si la demande est faite en même temps que le	Nil
permis de construction	
Installation d'un puits	Nil
Ajout d'usage, changement d'usage ou de destination d'un immeuble	25 \$
Travaux d'excavation du sol, de déblai ou de remblai et de déplacement d'humus ou d'aménagement paysager	25 \$
Travaux ou occupation en milieu riverain (incluant l'aménagement de quai)	25 \$
Construction et usages temporaires	Nil
Travaux de stabilisation de rives	20\$
Coupe d'arbres dans une rive en zone autre qu'agricole	10 \$
Demande d'autorisation d'un usage conditionnel	100 \$
Coupe forestière et coupe totale	100 \$
Abattage d'arbres	Nil
Projet intégré	200 \$
Certificat d'occupation	500 \$
Utilisation d'une roulotte à des fins récréatives sur un terrain ayant une maison de type unifamiliale isolé	25 \$/roulotte
Utilisation d'une roulotte comme habitation pour travailleurs agricoles	100 \$
Demande d'avis préliminaire en vertu du règlement relatif en vertu du règlement relatif à la démolition	200 \$
Demande d'autorisation en vertu du règlement relatif à	300 \$

ANNEXE « B »

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS		
<u>OBJET</u>	TARIFICATION	RECOMMANDATION
BACS		<u>I</u>
Bac d'ordure – 240 litres :	100 \$	Voir règlement #357-4
Bac de recyclage –360 litres	100 \$	
Livraison d'un set de bac lors d'une nouvelle construction	150 \$	
Taxes d'ordures : - Lors de la livraison d'un set de bacs et/ou conteneur,charger la taxe d'ordure au prorata des mois restants de l'année en cours		
 Lors de l'annulation d'une taxe d'ordures ou taxes au logement pour des bacs et/ou conteneur rembourser au prorata des mois restants de l'année en cours 		
Pour les commerces (surtout pour la période estivale) qui ne peuvent recevoir un conteneur sur leur terrain : Livraison de bac (s) supplémentaire(s)	32,50 \$/mois chacun	Demander lors de la demande : Pendant combien de
		temps le commerçant a besoin des bacs pour pouvoir facturer, lors du retour ajuster le prix
Bac de compost :		À être déterminé lors du
Bac de comptoir		début de la collecte des
2º bac de compostage		matières organiques
2 ^e bac de comptoir		
Laissez-passer pour le site de matériaux secs (Selon le tarif actuel, les terrains vacants ont droit à un laissez-	Un laissez-passer gratuit par année	L'ancien et le nouveau propriétaire ont droit à
passer gratuit)	selon le nombre de taxes d'ordures facturées au compte de taxes	un laisser-passez gratuit par année
Laissez-passer suivant	30 \$/chacun	À facturer si le citoyen se présente sans laissez- passer
ÉGOUTS		
Branchement à l'égout	Gratuit	
ÉQUIPEMENT	<u> </u>	
Prêt de cage au citoyen de la Municipalité Maximum de 2 cages à la fois	Dépôt de 100 \$ en argent et/ou chèque location pour 2 semaines, on encaisse l'argent si la cage est brisée ou abîmée	Rapporter la cage brisée pour ravoir l'argent du dépôt
Tarification pour prêt d'équipements	Dépôt et/ou chèque 100 \$ le morceau pour un équipement d'ur valeur de 500 \$ et moins ; 200 \$ le morceau pour un équipement d'ur valeur de 501 \$ et plus Gratuit	

Organisme de la Municipalité		
Coût de chargeur avec opérateur	125 \$/h	
Coût de camion dompeur avec opérateur	125 \$/heure	
Coût de tracteur à gazon avec opérateur	125 \$/heure	
Déneigeuse avec opérateur	160 \$/heure	
Coût tracteur et faucheuse avec opérateur	125 \$/heure	
Panneau de signalisation, divers équipements	Coût réel + transport + 15% de frais d'administration	
Travaux effectués par les employés municipaux	45 \$ /heure Minimum 3 heures	
Explication quand on écrit coût réel :		
Ceci n'inclus pas la TPS et seulement la moitié (½) de la TVQ ;		
Tant que Revenu Québec applique cette règle pour les municipalités		

Concernant les tarifs des travaux publics :

- Les tarifs inscrits sont pour une semaine régulière de travail d'un opérateur ;
- Les tarifs sont ajustés selon la convention collective pour des travaux exécutés les fins de semaine et/ou les jours fériés.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ginø/Moretti

Maire

Denis Lévesque

Directeur général et

Greffier-trésorier

AVIS DE MOTION:

DÉPÔT ET PRÉSENTATION

DU PROJET DE RÈGLEMENT :

ADOPTION DU RÈGLEMENT:

RÉSOLUTION:

PUBLICATION:

6 février 2023

6 février 2023

9 mars 2023

2023-03-774

9 mars 2023